

Aux Associations membres de l'AAR,

Le conseil d'administration de l'AAR vous présente le bulletin d'octobre 2017. Plusieurs membres du conseil ont collaboré à sa réalisation dont notre secrétaire Ghislain Gauthier. Les photographies proviennent de Michel Lavergne de l'APRQ. Le CA espère que ce dernier répondra à vos besoins d'information concernant les régimes de retraite de vos membres.

Tribune des retraités :

C'est fait, la demande d'une table permanente avec le Gouvernement que les associations de retraités adressaient depuis une dizaine d'années au Gouvernement du Québec s'est concrétisée le 22 juin dernier par la tenue d'une première rencontre. C'est une réussite que les associations membres de l'Alliance se doivent de célébrer. Le nom de la table de travail mise en place par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est « La Tribune des retraités ». Elle est le résultat des pressions faites par les associations de retraités sur les instances gouvernementales pour avoir une table permanente de discussion avec le gouvernement sur les régimes de retraite. C'était l'une des demandes de l'AAR, une autre demande est l'augmentation du nombre de retraités sur les comités de retraite du RREGOP et du RRPE mais pour celles-là une modification des lois régissant chacun de ces régimes de retraite est nécessaire mais le SCT ne nous a pas dit non.

Les membres de la Tribune des retraités mise en place par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) se sont réunis le 22 juin et le 5 octobre derniers.

Les membres de la Tribune des retraités sont :

- AREQ représentée par Lise Lapointe
- AQRP représentée par Donald Tremblay
- RIIRS représenté par Andrée Lamontagne
- AQDER représentée par Laurent Aubin
- ADR représentée par Gaétan Morneau
- AAR représentée par Mireille Beaulac

Quoique le projet soit expérimental pour une période de deux ans, Madame Isabelle Marcotte du SCT, qui conduit les réunions, a mentionné qu'elle souhaitait qu'il devienne par la suite permanent. Les membres de la Tribune se réuniront quatre fois par année. Lors de la première rencontre, un tour de table a été fait pour identifier les dossiers que les associations voudraient voir traiter par le groupe. Le SCT a informé les associations membres que la Tribune ne traitera pas des sujets déjà traités par les comités de retraite. Ces sujets sont inscrits dans les lois qui régissent les régimes de retraites concernés. Le premier sujet qui sera traité est l'information et la consultation des retraités. Les

comptes rendus du comité vous seront acheminés par l'AAR et vous pourrez les diffuser : ils seront publics. Le compte rendu de la rencontre du 22 juin est joint à l'Info Alliance. La seconde rencontre du comité s'est tenue le 5 octobre 2017 et la plus grande partie du temps a été consacrée à discuter de la première priorité i.e. trouver des moyens pour informer et consulter les retraités ainsi que sur la présentation d'un document synthèse sur le projet de loi 126 adopté en mai dernier qui restructure le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Les documents seront également joints à l'Info Alliance et vous pourrez les utiliser dans vos rencontres et les distribuer à vos membres. Madame Marcotte du SCT a répété à plusieurs reprises que le Ministre Pierre Moreau demande à ce que la Tribune recherche des moyens pour informer et consulter les associations de retraités ainsi que les personnes retraitées du public et du parapublic qui ne font partie d'aucune association de retraités. Le SCT voudrait aussi mettre à jour ses informations concernant les associations de retraités. Dès que les outils seront disponibles, l'AAR vous les communiquera.

Je vous rappelle que seules les associations membres de l'AAR, les associations membre de la Tribune et quelques autres associations de retraités consultées régulièrement par le SCT recevront les comptes-rendus.

L'information gouvernementale passera dorénavant par la Tribune et le SCT a été très clair que l'Alliance avait comme mandat d'informer les associations membres de ce qui y sera traité, d'amener sur la table les préoccupations de ses associations et de leur fournir les comptes-rendus des travaux de la Tribune des retraités. Je vous invite donc à me faire connaître les sujets que vos associations voudraient y voir traiter. D'ailleurs lors de la réunion du 5 octobre, les membres ont discuté de la façon dont les associations diffusent et consultent leurs membres et l'échange se reprendra lors de la prochaine rencontre en janvier 2018.

Je serai votre représentante à cette table et s'il arrivait que je ne puisse m'y présenter, je pourrai être remplacée par un autre membre du CA de l'AAR. Le conseil a décidé le 26 septembre prochain que la seconde représentante serait Gisèle Camiré vice-présidente de l'AAR depuis le CA du 26 septembre dernier.

Dès que le compte-rendu de la rencontre du 5 octobre 2017 sera disponible, il vous sera expédié par l'AAR.

Assemblée générale annuelle du 24 mai 2017 :

L'Alliance a tenu son Assemblée générale annuelle le 24 mai dernier à Drummondville. L'AAR compte 11 associations et plus de 11 000 membres. À la même période l'année dernière, l'AAR comptait entre 6 000 et 7 000 membres. La différence du nombre de retraités s'explique parce que l'AREF est devenue seul preneur de son contrat d'assurance collective maladie pour ses membres en 2017 et que les retraités qui voulaient continuer à bénéficier des assurances maladie devaient adhérer à l'association. Cette association compte maintenant plus de 6 200 membres.

La presque totalité des associations membres étaient représentées à l'AGA. Je vous remercie pour votre participation et pour votre appui. C'était pour les associations présentes l'occasion de rendre hommage à Mariette Gélinas et André Goulet qui ont marqué le développement de l'AAR au cours des dix dernières années.



Source : Michel Lavergne APRQ

Daniel Poirier, membre du CA de l'AAR, a rendu hommage à André Goulet qui a été président du conseil et par la suite est demeuré au CA à titre de président sortant jusqu'en 2016, année où l'AREQ a quitté les rangs de l'AAR. Daniel Poirier a rappelé les grandes lignes de la carrière d'André Goulet qui fut notamment un pionnier de l'Alliance et un ardent défenseur de la solidarité. Il a ainsi résumé la carrière de ce grand homme « André Goulet est un homme persévérant et visionnaire. Son legs principal a été de démontrer la force du regroupement et le travail en concertation ».



André Goulet

source : Michel Lavergne APRQ

Monique Larouche, membre du CA, a par la suite rendu hommage à Mariette Gélinas qui a siégé au CA de l'AAR pendant plus de dix ans dont plusieurs années à titre de présidente du conseil. Madame Gélinas a été porte-parole du GTAR, a siégé sur différents groupes de travail et elle a été de tous les combats pour défendre les aînés. Calme et persévérante, elle est une femme de parole qui a défendu les associations avec beaucoup d'acharnement, particulièrement les plus petites associations.



Mariette Gélinas

source : Michel Lavergne APRQ

Par la suite monsieur Goulet et madame Gélinas se sont adressés aux participants pour les remercier et parler des origines de l'Alliance et du futur de l'Alliance des associations de retraités. L'allocution de madame Gélinas a été jointe au procès-verbal de l'AGA.

Élections :

Les personnes dont les mandats prenaient fin en 2016 étaient :

- Jules-H. Sauvé (ACREQ) Réélu
- Ghislain Gauthier (AREF) Réélu
- Gisèle Camiré (AQPRDE). Réélue
- Monique Larouche (ADERM). Réélue

Nominations des dirigeants de l'AAR pour 2017-2018 :

À la suite de l'AGA, les administrateurs ont élu les dirigeants pour 2017-2018. Les membres du conseil d'administration pour 2017-2018 sont :

- Mireille Beaulac (APRQ), présidente du conseil
- Jules-H. Sauvé (ACREQ), vice-président
- Ghislain Gauthier (AREF), secrétaire
- André Gagnon (AREF), trésorier
- Gisèle Camiré (AQPRDE), administratrice
- Monique Larouche (ADERM), administratrice
- Daniel Poirier, (APERSSS) administrateur

Réunion du Conseil d'administration du 26 septembre 2017

Le vice-président de l'AAR, Jules-H. Sauvé a annoncé qu'il devait quitter son poste de vice-président à l'AAR. Monsieur Sauvé était le représentant de l'ACREQ, il sera remplacé par Jacques Thibault de la même association. Lors de cette rencontre monsieur Thibault a été nommé administrateur de l'AAR jusqu'à la prochaine assemblée annuelle et madame Gisèle Camiré a été nommée vice-présidente.

Félicitations à madame Camiré et monsieur Thibault pour leurs nominations.

Au nom du conseil d'administration de l'Alliance et de toutes nos associations membres, je remercie monsieur Sauvé pour les nombreuses années de dévouement qu'il a consacré à faire avancer les dossiers portés par l'AAR.

Planification 2017-2018 :

Lors de l'AGA de mai 2017, le Conseil a déposé la mission révisée de l'Alliance. Les participants avaient été informés qu'à la première réunion du CA à l'automne 2017, la planification annuelle serait approuvée et publiée dans le bulletin :

- Réécrire les règlements pour assurer une écriture épiciène et mettre à jour la réglementation s'il y a lieu
- Mettre à jour le site Web de l'AAR
- Organiser une activité pour les associations membre : conférence ou présentation.
- Publier l'Info Alliance quatre fois par d'année

- Élaborer et diffuser un dépliant pour faciliter le recrutement
- Suivre l'évolution du dossier des assurances collectives maladie pour les retraités ayant fait partie du personnel syndiqué et du personnel d'encadrement.
- Représenter l'AAR à la Tribune des retraités, au G-15 et dans les autres organismes reliés à notre mission
- Recommander des candidatures aux comités de retraite lorsque des postes de retraités deviennent vacants.
- Suivre les dossiers de l'Observatoire de la retraite
- Faire une revue de presse sur les régimes de retraite
- Assurer le suivi à l'adoption du projet de loi 126

Cotisation 2018 :

Le conseil d'administration a décidé de reconduire la cotisation au même taux que l'année dernière. La documentation pour renouveler votre adhésion sera expédiée au début du mois de janvier 2018 par le trésorier de l'AAR André Gagnon. À la demande de certaines associations voici la grille pour calculer la cotisation à l'AAR

:

- 2 000 membres et moins 0,75 \$/ membre
- 2 001 à 5 000 membres 1 500 \$
- 5 001 à 8 000 membres 2 000 \$
- 8 001 membres et plus 2 500 \$

Comités de retraite :

François Labbé a été nommé de nouveau membre du comité de retraite du RRPE. La nomination a été faite à la réunion du Conseil des ministres du 6 septembre dernier. N'oubliez pas que monsieur Labbé est le seul retraité qui siège sur ce comité. Tous les autres membres proviennent du SCT ou de ministères et des associations de cadres.

La nomination d'un prestataire au comité de retraite du RREGOP n'a pas encore été faite. Le mandat de madame Lise Lapointe de l'AREQ étant venu à échéance.

Groupe de travail des associations de retraités (GTAR) :

Le Groupe de travail des associations de retraités (GTAR) qui avait été mis en place il y a dix ans par l'AAR pour regrouper les associations nationales membres et non membre de l'AAR, ne s'étant pas réuni depuis novembre 2016, les associations membres de ce groupe se sont prononcées pour son abolition à la fin du mois d'aout 2017. J'ai reçu le mandat d'informer les associations concernées de son abolition ainsi que le SCT.

Le seul regroupement qui demeurera sera celui de l'AAR et le Secrétariat du Conseil du Trésor nous considère déjà comme étant le regroupement des petites et moyennes associations.

Suivis au projet de loi 126 sanctionné le 11 mai 2017 :

Au cours de la prochaine année, le projet de loi 126, sanctionné le 11 mai 2017, qui se nomme maintenant (L.Q. 2017, chapitre 7), sera intégré à la loi **R-12.1 - Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement**, sauf en ce qui a trait aux mesures transitoires,... Pour le moment, il vous faut donc utiliser les deux documents en parallèle.

Le SCT a préparé un document synthèse pour la Tribune des retraités « Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7) daté du 5 octobre 2017. Le document est joint à l'envoi.

Comité technique : la première rencontre devrait avoir lieu à la fin d'octobre pour établir le mode de fonctionnement et le calendrier. Le Racar et le Cera ont déjà été interpellés. Il y aura une relance pour qu'un retraité y siège mais ce ne sera pas pour la première rencontre.

Un groupe d'associations de retraités du RRPE examine la possibilité d'entamer des démarches juridiques relativement à la loi 126 touchant le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Au moment de rédiger l'Info Alliance, ils en étaient aussi à tenter de se concerter entre associations. Si votre association désire obtenir plus d'informations sur le sujet elle peut joindre Daniel Poirier daniel.poirier@cgocable.ca

ur la pertinence de faire de se concerter entre associations. Si votre association désire obtenir plus d'informations sur le sujet elle peut joindre Daniel Poirier daniel.poirier@cgocable.ca

Évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement au 31 décembre 2014 amendée en vertu de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7) déposée le 14 juin 2017.

https://www.carra.gouv.qc.ca/pdf/ev_ac_rrpe_2014_amendee_2017-06.pdf

Projet de loi no 126, (2017, chapitre 7) Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives, sanctionné le 11 mai 2017.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C7F.PDF>

Les avantages d'être membre de notre association :

1. Le premier avantage est l'information que nous pouvons vous fournir et que les autres associations membres peuvent vous fournir. Votre bulletin est publié quatre fois par année.
2. La concertation, le partage d'information et le support d'autres associations qui ont des similitudes avec la vôtre.
3. La défense de vos droits en tant que retraités concernant les régimes de retraite demeure notre priorité dont au minimum le maintien des avantages des régimes de retraite en vigueur.
4. Le suivi à la loi 126 sanctionné le 11 mai 2017.
5. Le fait de bénéficier de l'expérience des associations membres dans le domaine des assurances collectives maladie de groupe et non individuelle
6. La concertation avec d'autres associations de retraités à l'extérieur de l'AAR.
7. La participation aux travaux de la Tribune des retraités ainsi qu'à d'autres consultations initiées par le gouvernement ou d'autres organismes touchant la mission de l'AAR.

8. En regard de notre mission sociale, nous participons au G-15. Le G-15 regroupe les grandes associations d'ainés telles la FADOQ, l'AQRP, le RIIRS, l'APRQ et les retraités du gouvernement fédéral et des associations offrant des services aux aînés telles les regroupements des popotes roulantes, les centres d'ainés. Le groupe est coordonné par la Conférence des tables d'ainés du Québec. En nous regroupant, nous avons beaucoup plus de poids et nous pouvons aussi influencer la position des autres associations de retraités en regards des problématiques qui nous sont propres en tant que retraités des secteurs public et parapublic. Ce dernier fournit des avis à la ministre et peut faire des évènements communs, par exemple, des conférences de presse pour dénoncer les frais accessoires, la coupure du crédit d'impôt aux aînés,...
9. Confirmation de Retraite Québec et du Secrétariat du Conseil du Trésor que l'AAR sera de toutes leurs consultations comme le seront l'AREQ et l'AQRP.
10. Suivi les travaux de l'Observatoire de la retraite et proposer des sujets de recherche et être informé de leurs publications.
11. Soutien individuel en termes d'information aux associations membres qui en font la demande.

En résumé, les associations membres veulent devenir des ressources les unes pour les autres et travailler ensemble tout en pouvant défendre des positions différentes. La solidarité entre associations de retraités est importante, sinon essentielle. Notre devise est « solidaires et actifs ».

L'Alliance est maintenant le seul regroupement pour les petites et moyennes associations. Notre force demeure l'échange d'information et le support entre les associations membres.

Facture détaillée pour les médicaments :

Il est à noter que depuis le 15 septembre 2017, en vertu de la loi no 92 exigeant une plus grande transparence quant aux coûts des médicaments d'ordonnance sur les factures émises en pharmacie, les trois montants suivants doivent dorénavant apparaître sur les factures produites par les pharmacies :

- Le coût des médicaments
- Le montant des honoraires du pharmacien
- La marge bénéficiaire du grossiste (celui qui distribue les médicaments aux pharmacies)

Cette nouvelle transparence vous permettra en tant qu'assuré d'avoir une meilleure connaissance du montant payé ainsi qu'à vous sensibiliser aux choix qui s'offrent à vous en tant que consommateur.

Observatoire de la retraite :

L'observatoire a publié le bulletin numéro 24 en septembre 2017 « Les clauses de disparité de traitement : enjeux et solutions ».

<http://observatoireretraite.ca/publications/bulletins/>

Politique Vivre et vieillir ensemble

Dans le cadre de sa mission, l'AAR s'est engagée à défendre les régimes de retraite de ses membres mais aussi les droits et les intérêts économiques et sociaux de la collectivité des personnes retraitées membres des associations qui composent l'Alliance des associations retraitées et participer aux débats publics dans les questions qui les concernent. À ce titre, l'AAR est invitée à participer à différentes consultations.

- Forum Vivre et vieillir ensemble des 1^{er} et 2 juin 2017, bilan, échanges et prospectives

Les 1^{er} et 2 juin 2017, plus de 200 partenaires issus de divers horizons et représentant principalement des organismes engagés auprès des personnes âgées, du milieu municipal et de la recherche étaient réunis à l'occasion du Forum Vieillir et vivre ensemble.

Le soutien aux proches aidants d'ânés, l'habitation et les milieux de vie, le transport et la mobilité des ânés ainsi que la présence des travailleurs expérimentés sur le marché du travail faisaient partie des sujets abordés.

La ministre responsable des Aînés et de la lutte contre la maltraitance, Francine Charbonneau, en a profité pour présenter aux partenaires dont l'AAR fait partie les premiers résultats du plan d'action 2012-2017. Il est possible de visionner et d'écouter les présentations et les débats de ces deux journées du Forum (voir le lien Web).

Vous êtes invité à consulter le bilan 2012-2017 de cette politique sur le Web.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/vieilliretvivreensemble/Pages/index.aspx>

- Journée de consultation Vivre et Vieillir ensemble, chez soi, dans sa communauté, Élaboration du plan d'action 2018-2023 tenue le 28 septembre 2017 :

Une trentaine d'organismes partenaires dont l'AAR ont été consultés par la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, Mme Francine Charbonneau, le 28 septembre dernier afin d'échanger sur des pistes d'action qui contribueraient à adapter le Québec au vieillissement de sa population et à améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Une quinzaine de ministères et d'organismes gouvernementaux étaient présents ainsi que quelques ministres et députés des différents partis politiques.

Les thèmes proposés étaient les suivants :

- | | |
|---------|---|
| Thème 1 | Mettre en valeur et soutenir l'engagement social des aînés |
| Thème 2 | Favoriser l'employabilité et le maintien en emploi des travailleurs expérimentés. |
| Thème 3 | Favoriser la concertation des acteurs pour mieux soutenir les personnes aînées à domicile et dans la communauté |
| Thème 4 | Reconnaître, accompagner et soutenir les proches aidants d'ânés |
| Thème 5 | Soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement |
| Thème 6 | Rendre les habitations adaptables, adaptées, abordables et sécuritaires pour les personnes aînées |
| Thème 7 | Assurer la mobilité des aînés |

Revue de presse :

Voici quelques articles parus depuis le 24 mai 2017

La Presse le 28 septembre 2017 : Un million n'est plus synonyme d'abondance

<http://affaires.lapresse.ca/finances-personnelles/planification-financiere/201709/28/01-5137482-un-million-nest-plus-synonyme-dabondance.php>

La Presse le 12 aout 2017 : Des millions en intelligence artificielle
http://plus.lapresse.ca/screens/5e79c100-c41d-419c-885a-15676936e759%7C_0.html

La Presse le 5 aout 2017 : Les vices cachés du régime de retraite de la construction
http://plus.lapresse.ca/screens/e18b5ff6-a147-4ea0-b168-2e28815bae94%7C_0.html

Journal de Montréal le 6 octobre 2017 Les caisses de retraite en meilleure santé
<http://www.journaldemontreal.com/2017/10/06/les-caisses-de-retraite-en-meilleure-sante>

Journal de Montréal le 25 aout 2017 : Vérifiez votre couverture d'assurance médicaments
<http://www.journaldemontreal.com/2017/08/15/verifiez-votre-couverture-dassurance-medicaments>

Journal de Montréal le 13 aout 2017 : Les grands défis financiers qui génèrent nos milliards
<http://www.journaldemontreal.com/2017/08/13/les-grands-defis-des-financiers-qui-gerent-nos-milliards>

Journal de Montréal 14 aout 2017 : La vie c'est long
<http://www.journaldemontreal.com/2017/08/14/la-vie-cest-long>

Journal de Montréal 11 aout 2017

Un rendement de 5 % pour la Caisse au premier semestre
<http://www.journaldemontreal.com/2017/08/11/un-rendement-de-5-pour-la-caisse-au-premier-semestre>

Les membres du CA de l'AAR,

Mireille Beaulac
450-641-0854
mireille.beaulac@aprq.ca